

## DELIBERATION DU BUREAU

2023 n° 09

ST2i

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 02/02/2023, sur convocation du Président envoyée le 27/01/2023.

**Présents** : F. CHARTREUX, M. GUEGUEN, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, X. COLIN, JP. COUTEAU, J. BOCANEGRA, L. GUYOT, JL. CLAUDON, A. HARMAND, E. POIRSON, R. ARNOULD,

**Excusés** : R. SILLAIRE, JL. STAROSSE, D. PICARD, E. PAYEUR.

### **BU2023-09 - SUBVENTIONS (7.5.2) – Relocalisation ST2I-Dispositif d'Insertion**

**La présente délibération a pour objet d'approuver le plan de financement et de solliciter diverses subventions dans le cadre du programme de relocalisation du ST2I et du dispositif d'insertion porté par la CC2T.**

Regroupés au sein du service technique intercommunal et d'insertion, les locaux du service technique et du dispositif d'insertion porté par la CC2T ne répondent plus aujourd'hui aux besoins du service. En effet, la cohabitation et la promiscuité des locaux ne permettent pas un fonctionnement optimisé, d'autant plus qu'avec le développement des compétences Eau, Assainissement et Déchets ménagers, les espaces existants actuellement sont devenus très insuffisants (bureaux, vestiaires, salle de restauration ...).

Le manque de rangements et de stockage sur un même site et un hangar commun aux cinq services ST2I, dispositif d'insertion, Eau, Assainissement, Déchets ménagers accentue cette problématique.

Les bureaux se trouvent situés à différents endroits du bâtiment et pour partie au siège social. Lors de prises de contact avec des agents du chantier d'insertion, seul le bureau du responsable Insertion situé au siège permet d'accueillir ceux-ci dans des conditions acceptables. La proximité des services lors d'entretiens physiques ou téléphoniques au hangar ST2I ne permet pas de respecter l'anonymat ni la discrétion. Pendant les travaux de réparation, d'entretien, de fabrication de matériels, du ST2I ou de circulation des véhicules techniques, le volume sonore vient accentuer la promiscuité et empêche un accueil correct.

La petite salle de réunion existante (10 personnes) ne permet pas d'organiser des réunions et implique en conséquence le déplacement sur le site de l'Espace K ou au siège CC2T.

En conséquence, l'idée de relocalisation du Service Technique Intercommunal et du dispositif d'insertion séparés des services Eau, Assainissement et Déchets ménagers, s'est posée comme une évidence, pour un meilleur fonctionnement et un bon accueil des agents.

Cette relocalisation permettra d'améliorer les conditions d'accueil des agents et du public éloigné de l'emploi qui intègrent le dispositif d'insertion par l'activité économique porté par la CC2T.

Idéalement placé dans un bâtiment entièrement neuf, il sera situé à ECROUVES à proximité du siège de la CC2T (face au centre de secours principal), parcelle AK 833 propriété de la CC2T. L'accès au site sera facilité avec un parking pour les agents et les visiteurs et une signalétique adaptée. La circulation sera optimisée au sein et autour du bâtiment et les voies de circulation internes et l'implantation du bâtiment ont été étudiées afin que les réseaux viaires issus de la présence passée des militaires permettent une réutilisation et une optimisation des coûts. Ce bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur, et évolutif, puisque composé de travées qui généreraient peu ou pas de modifications et un coût moindre si des extensions étaient nécessaires, à la fois à l'étage sur la partie vie et dans le prolongement du bâtiment pour le stockage.

Un accent particulier sera mis sur l'isolation des locaux de vie et l'installation de panneaux photovoltaïques, à proximité immédiate du parc solaire d'ECROUVES, est prévue.

Enfin, le site permet d'implanter divers stockages extérieurs, judicieusement situés à proximité du bâtiment, qui permettront de positionner, compost, broyat, paillage, matériaux divers, alors qu'à ce jour, il faut se déplacer sur plusieurs sites pour leur stockage et leur reprise. Ce nouveau fonctionnement sera cohérent avec les objectifs de transition écologique portés par la collectivité, puisque de nombreux déplacements seront ainsi supprimés, ce qui permettra également de réduire les frais de transport.

Par ailleurs, le réseau de transport de la CC2T permet une desserte immédiate du site en tant que de besoin.

La proximité des équipements communautaires (piscine OVIVE, siège, pépinières d'entreprises, Espace du Génie), permettra toujours des interventions rapides des équipes techniques, le bâtiment neuf étant situé à 500 mètres du siège contre 300 aujourd'hui.

Mis en ligne le 02/02/2023 à 16h34

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230202-BU2023\_09-D

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DISPOSITIF	Montants € HT	RESSOURCES	Montants € HT	%
<b>Maîtrise d'œuvre</b> (10% des travaux)	<b>137 000.00</b>			
<b>Etudes et/ou missions complémentaires</b>	<b>46 000.00</b>	<b>DETR 2023</b>	<b>250 000.00</b>	Plafond
SPS et contrôle technique - études ou missions complémentaires		<b>Conseil Départemental 54 Contrat Territoires Solidaires</b>	<b>250 000.00</b>	Plafond
<b>Travaux</b>	<b>1 984 126.00</b>			
Gros œuvre	677 638.00	<b>FONDS PROPRES CC2T</b>	<b>1 667 126.00</b>	
Charpente métallique serrurerie	367 720.00			
Couverture bardage	293 976.00			
Menuiseries extérieures aluminium	26 300.00			
Plâtrerie/isolation/faux plafonds	45 435.00			
Menuiseries intérieures bois	25 700.00			
Sols souples/Carrelages/faïences	35 762.00			
Peinture	27 440.00			
Electricité/sécurité incendie/courants faibles	88 700.00			
Chauffage/ventilation/plomberie	141 255.00			
Portail clôture	30 000.00			
Panneaux photovoltaïques et borne de recharge électrique	198 500.00			
Aléas de chantier	25 700.00			
<b>TOTAL HT en €</b>	<b>2 167 126 .00</b>			<b>TOTAL</b>

**En conséquence, le Bureau est invité à :**

- **Valider le plan de financement et solliciter les aides financières**
- **Autoriser la signature de toutes pièces utiles**
- **Prévoir les crédits en tant que de besoin au budget de référence**

**Délibération adoptée à l'unanimité, avec l'abstention de Monsieur HARMAND.**

Mis en ligne le 02/02/2023 à 16h34

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 02/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230202-BU2023\_09-D